



Déclaration liminaire du CSAL du 23 novembre 2023

Monsieur le président,

Lors du conseil commun de la fonction publique du 14 novembre, le ministre de la Transformation et de la Fonction publique a ouvert la séance répondant à l'exigence des organisations syndicales de nouvelles mesures générales, portant sur les salaires et la revalorisation de carrière. Il a annoncé que les mesures actées depuis 18 mois couvraient 2024 et qu'il n'envisageait pas de nouvelles mesures générales à ce stade. Après avoir signifié leur désaccord face à des choix injustes, les organisations syndicales ont donc quitté la séance.

Pour la CGT, ces mesures ne couvrent nullement la perte de pouvoir d'achat subie par les agents de la fonction publique. En cette période d'inflation galopante, l'annonce d'une année blanche est inacceptable.

Alors que le gouvernement exhorte les entreprises à augmenter les salaires, il ne peut continuer à accentuer le décrochage des rémunérations des agents publics, ni la perte d'attractivité de la Fonction publique.

A la DGFIP le 17 octobre, le Directeur Général annonce sur Ulysse la signature d'un « nouvel accord unanime » pour le volet promotion, en insistant sur la dynamique de négociation collective. Même si nous sommes loin du compte et qu'il n'est pas trop difficile pour notre administration de pousser les curseurs au maximum de ce qu'elle peut faire dans le cadre réglementaire, les organisations syndicales ont accepté de signer majoritairement cet accord.

Une semaine plus tard, il fait le choix d'attribuer une prime ponctuelle aux services qui ont traité le fiasco GMBI. La discussion avec les représentants du personnel n'a pas permis de faire évoluer sa décision sur le sujet. Il a donc choisi unilatéralement d'affecter ces 9 millions d'euros à titre de « dommages et intérêts » au 18 000 collègues des SIP, SDIF, services informatiques associés à la mission et centres de contacts. Toutes les organisations syndicales ont refusé de signer le volet prime.

Pour la CGT, la direction générale a décidé d'exclure 74 000 agents dont certains services qui ont fait face à la surcharge du Fiasco GMBI (SIE-SPF ...), qui subissent dans leur quotidien les dysfonctionnements informatiques, les charges accrues dues à des manques de personnels, des restructurations incessantes avec dans nombre de cas une mobilité forcée pour les personnels. Cette décision va fractionner, diviser un peu

plus le collectif DGFIP, individualiser et isoler et ce n'est pas ce que défend la CGT finances publiques pour la DGFIP.

Diviser pour mieux régner, telle est la devise de notre direction. Les agents ne sont pas dupes et ont tout de suite pensé à la prime COVID, de triste mémoire. Le Directeur Général est en quelque sorte en train d'annoncer aux agents la prime au mérite (le RIFSEEP ou son supplétif que le ministre de la Transformation et la Fonction publique vend dans toutes ses interviews).

Nous évoquons aujourd'hui entre autres comme point à l'ordre du jour la « fermeture des services pour pont naturel ».

Suite à un taux de « décroché téléphonique » de 2,5 % dans les SIP un jour de pont naturel 2022, le Directeur Général a adressé une note confidentielle pour inciter les directeurs locaux à supprimer les ponts naturels au nom de la continuité du service public. Lors du CSA de réseau au cours desquels les représentants des personnels ont réitéré à la présidente de l'instance leur demande d'accord du pont naturel du 10 mai 2024. La Présidente s'est arquee-boutée à défendre la note du Directeur Général et la fameuse continuité du service public, qu'elle participe avec lui, à désosser minutieusement depuis son arrivée. L'ensemble des élus de réseau a donc décidé de clore le CSA et de s'inviter chez le Directeur Général pour essayer de débloquer la situation. Sa réponse a été la suivante sur l'autorisation d'absence du 10 mai 2024 : il demande un nouveau délai pour étudier les possibilités offertes par le calendrier pour l'organisation de la campagne déclaratives ainsi que les dispositions qui seront prises dans d'autres services publics. Après avoir mis quasiment deux ans pour élaborer un règlement intérieur des CSA, il faut plusieurs mois pour fixer des ponts naturels pour 2024. Heureusement que les collègues de la DGFIP, ceux qui ont les mains dans le cambouis, ceux qui en fin de chaîne, font face, tant bien que mal, à des usagers de plus en plus malmenés, ne tergiversent pas de telle manière pour rendre le service public de la meilleure des façons possibles.

Devant cette attitude de mépris et de défiance et face aux décisions prises par le Directeur Général et vous-même, il va être difficile de garder la confiance des agents, dont vous avez la responsabilité, tant au niveau national qu'au niveau local. Et après, on s'étonnera des mauvais résultats de l'observatoire interne !!!

Rouen, le 23 novembre 2023